



P 2 **Édito**
par Claude Rossignol

P 3 > 5 **Actualités**
Loto des bergers 2019 : encore une
belle édition ! // Assemblée Générale
du Syndicat Caprins // La Fédération
des Manadiers vient de naître !

P 6 > 7 **Suspension des enlèvements
de cadavres d'animaux**

P 8 **MiiMOSA** : développer
ensemble l'élevage
en région PACA

P 9 **Agrilocal13**

P 10 **GDS** : virus BVD

P 11 **Annonces • Agenda**





Chers Collègues,

En ce début d'année, je tiens à présenter tous mes vœux de réussite à l'ensemble des filières d'élevage.

Le monde de l'élevage n'a pas été épargné en 2018 avec l'instruction complexe de vos dossiers PAC, les propositions de la Commission européenne pour la future programmation PAC qui suppriment, purement et simplement, les surfaces pastorales, sans oublier la situation financière de l'abattoir du Pays d'Arles...

Ce contexte nous pousse à redoubler de vigilance et à renforcer notre action commune au service de toute une filière.

Les députés européens en charge de l'agriculture ont tenu leurs promesses. Les amendements que nous avons formulés pour la conservation des surfaces pastorales au sein de la prochaine programmation, ont bien été repris. Nous attendons désormais que la Commission européenne rende son verdict, d'ici fin mars.

La nécessité de s'organiser apparaît de plus en plus forte. A ce sujet, je tiens à saluer la naissance de la "Fédération des Manadiers". Issue d'un regroupement de trois associations, cette nouvelle fédération a pour but de mettre en commun les moyens, afin d'optimiser les actions au service de l'élevage.

Cette année va, sans nul doute, compter dans la construction de l'avenir de la filière élevage du département.

Sachons préserver nos acquis pour relever collectivement les défis de demain !



Claude ROSSIGNOL

*Président de la Chambre d'agriculture
des Bouches-du-Rhône*



Loto des bergers 2019 : Encore une belle édition !

Plus de 500 personnes étaient présentes cette année encore à Saint-Martin-de-Crau pour la traditionnelle édition du "Loto des Bergers" !

- **Nous remercions particulièrement l'ensemble des donateurs qui contribuent chaque année à la réussite de cet évènement.** Nous n'oublions pas également les nombreux bénévoles qui participent à son organisation et à son bon déroulement.
- **Grâce à des lots toujours plus attrayants :** jambons, voyage, cave à vin, paniers de légumes, robot de cuisine, Nintendo Switch, montre connectée, une sonnaïlle, paniers garnis, de nombreux bons d'achat... les joueurs sont chaque année au rendez-vous.

— ***Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine !*** —





Assemblée Générale du Syndicat Caprins

Le Lundi 7 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire du Syndicat Caprins pour l'année 2018. Les éleveurs caprins adhérents ont été accueillis par Cyril et Stéphanie récemment installés à Lambesc en élevage fromager avec des chèvres alpines. Une petite quinzaine d'éleveurs était présent ainsi que Vincent ENJALBERT, animateur de la section caprine à la MRE et Frédéric DAUMAS contrôleur laitier et conseiller élevage.

- Après le rapport moral de la Présidente, **Marion HASSINE**, et après un rapide tour de table pour faire les présentations, Audrey a présenté **les résultats techniques de l'année 2018** : résultats du contrôle laitier (en Alpine, Rove et Commune provençale) ainsi que les résultats économiques des différents types d'élevage. Les résultats économiques sont repris dans les nouvelles plaquettes régionales des cas-types qui ont été remis à jour au cours de l'année 2018.
- Il a également été décidé au cours de cette Assemblée Générale, d'**effectuer en fin d'année 2019, un voyage d'étude avec l'ensemble des adhérents intéressés**. Le but étant de découvrir des exploitations d'autres départements et de passer un moment convivial entre éleveurs caprins des Bouches-du-Rhône. Il reste maintenant à trouver le lieu. La Corse a été proposée...
- **La majorité des activités de 2018 sont reconduites pour 2019**. A l'exception peut-être du concours de fromages du Salon des Agricultures de Provence. Il a été proposé de changer la formule en mettant en place plutôt une "conférence" sur le fromage fermier et sa dégustation auprès du grand public. Il faut définir maintenant quelle forme cela prendra et voir avec les organisateurs si cela est possible.
- Après la traditionnelle présentation des comptes et après avoir **élu le Conseil d'Administration** (aucun changement d'administrateur cette année), la Présidente a levé la réunion.
- Tout le monde s'est retrouvé autour d'un **buffet offert par le Syndicat** avant d'aller visiter les installations de Cyril et Stéphanie.
- **Beaucoup d'éleveurs étaient présents, rendant la journée intéressante et riche en échange.**



La Fédération des Manadiers vient de naître !

Depuis quelques années, une réflexion était en cours pour regrouper les différentes associations d'éleveurs "association des manadiers éleveurs de la raço di biou pour courses camarguaises ; association des éleveurs de taureaux de courses camarguaises et l'association des manadiers de traditions", afin de mettre en commun les moyens humains, financiers et d'optimiser les actions au service des éleveurs.

Françoise PEYTAVIN, JACQUES MAILHAN et Béranger AUBANEL ont souhaité concrétiser cette réflexion et franchir le cap. **Les adhérents des trois associations historiques ont validé ce matin à l'unanimité la création de "la Fédération des Manadiers"**.

Les trois associations historiques évolueront donc communément au sein de cette fédération dès 2019.

▶ CETTE FÉDÉRATION A, EN AUTRE, POUR MISSIONS :

- ✓ de **promouvoir les manades** dans leurs pratiques d'élevage et leurs différentes activités
- ✓ d'**être force de propositions** auprès de la Fédération Française des Courses Camarguaises et des spectacles de traditions
- ✓ de **défendre les intérêts de ses adhérents**
- ✓ de **favoriser la communication** dans la filière
- ✓ d'**assurer la représentation des manadiers adhérents**. La FDM est l'intermédiaire privilégié entre ses adhérents, les organisations départementales, régionales et nationales, ainsi qu'auprès de la FFCC.

Des commissions vont prochainement voir le jour afin de travailler sur certaines thématiques. La communication sera elle aussi intensifiée pour apporter un flux d'information complet et régulier aux adhérents avec la création d'un bulletin trimestriel.

A la suite de l'Assemblée Générale Constitutive, **les membres élus du nouveau Conseil d'Administration ont nommé les membres du bureau :**

- ▶ **Président :** Florent LUPI Chapelles
- ▶ **Vice présidente :** Françoise PEYTAVIN
- ▶ **Vice président :** Béranger AUBANEL
- ▶ **Trésorier :** Francis FASSI
- ▶ **Trésorier adjoint :** Paul CHAGNOLO
- ▶ **Secrétaire :** Patrick LAURENT
- ▶ **Secrétaire adjoint :** Sophie CHAPELLE
- ▶ **Membres :** Jacques MAILHAN ; Guillaume AGU



DDPP13



Suspension des enlèvements de cadavres d'animaux pour les éleveurs en retard de paiement d' A.T.M. ruminants

*L'association A.T.M. Ruminants négocie avec les équarrisseurs pour permettre aux éleveurs de ruminants de **bénéficier de tarifs préférentiels car mutualisés** pour l'enlèvement des cadavres d'animaux. Pour bénéficier de cet avantage, les éleveurs s'acquittent préalablement d'une cotisation volontaire obligatoire (C.V.O.) auprès d'A.T.M. Ruminants. L'appel de cotisation est fait par les établissements départementaux d'élevage (E.D.E.) pour le compte d'A.T.M.*

Si, malgré les relances, les éleveurs ne s'acquittent pas de la cotisation, A.T.M. Ruminants informe les entreprises chargées des collectes de cadavres d'animaux: les éleveurs paient alors directement aux entreprises de collecte d'animaux morts, à des tarifs plus élevés que ceux négociés par A.T.M. Ruminants.

FACE À DE NOMBREUX IMPAYÉS, A.T.M. Ruminants a lancé une campagne de recouvrement des cotisations avec l'appui des E.D.E. et des DD(CS)PP.

Suite au bilan des paiements des cotisations au 19/09/2018, A.T.M. Ruminants a décidé de suspendre la collecte des cadavres chez les éleveurs concernés par la procédure de recouvrement. L'association ne prend donc plus en charge les enlèvements de cadavres chez les éleveurs non à jour de leur cotisation.

*Au 11/12/2018, **81 éleveurs** du département des Bouches-du-Rhône ne sont pas à jour de leurs cotisations.*

Si A.T.M. Ruminants a souhaité débloquent la prise en charge des enlèvements de cadavres pour la période des fêtes, à partir du 15/01/2019, la suspension de la prise en charge des enlèvements de cadavres chez les éleveurs non à jour de leur cotisation reprendra.

POUR RÉGULARISER LEUR SITUATION, LES ÉLEVEURS ONT LA POSSIBILITÉ DE PAYER LEUR COTISATION PAR PLUSIEURS MOYENS :

- **virement bancaire ou paiement par carte au téléphone** : ils peuvent alors effectuer par internet une demande d'enlèvement le lendemain, ou bien dans la demi-journée par téléphone,
- **chèque** : les délais postaux allongent la demande de traitement de la régularisation (3 à 4 jours).

► **TOUT ÉLEVEUR NE RESPECTANT PAS LES DISPOSITIONS ÉVOQUÉES PRÉCÉDEMMENT S'EXPOSE AUX SANCTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L 228-5-I DU C.R.P.M. (AMENDE DÉLICTUELLE DE 3750 €).**

POUR RAPPEL, LES ÉLEVEURS ONT LES OBLIGATIONS SUIVANTES, RELATIVES À LA GESTION DES ANIMAUX MORTS :

- **Demander l'enlèvement des cadavres d'animaux d'élevage par une société d'équarrissage** (cf. articles L.226-6 du C.R.P.M.), sauf s'ils justifient d'un établissement en propre et autorisé pour les éliminer;
- **Éliminer ou valoriser les cadavres de leurs animaux** : au titre de l'article L226-2 du C.R.P.M., les éleveurs ont interdiction d'enfouir les cadavres d'animaux (cf. articles 12 et 13 du règlement européen 1069/2009);
- **Adhérer à A.T.M. Ruminants** ou posséder un contrat/a minima/ annuel avec une société qui assure la collecte et l'équarrissage des cadavres (article L226-3 du C.R.P.M.);

Information
DDPP13

Développer ensemble l'élevage en région PACA avec le financement participatif

Bonjour,

Je suis **Marion Laumonier**, Responsable du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur chez MiiMOSA. Lancée fin 2014, MiiMOSA est la 1^{re} plateforme de financement participatif exclusivement dédiée à l'agriculture, à l'alimentation, et un tiers de nos projets concernent des éleveurs ! Au-delà d'offrir une alternative à la finance traditionnelle, MiiMOSA est un lieu d'échange, de partage et de solidarité entre une communauté de contributeurs et les porteurs de projet de ces secteurs.

En 3 ans, nous avons accompagné près de 1500 projets en don avec contrepartie (collectes comprises entre 1000 et 70 000€). Début 2018, nous avons également renforcé notre offre avec le prêt participatif (15 à 200 000€), permettant ainsi d'orienter l'épargne citoyenne vers les projets agricoles et alimentaires. Aujourd'hui, nous avons lancé une deuxième plateforme, MiiMOSA transition pour impliquer l'ensemble des acteurs agro-alimentaires dans le financement de la transition agricole. MiiMOSA c'est également un riche écosystème de partenaire spécialisés locaux et nationaux qui accompagnent et font la promotion de nos porteurs de projet.

Pour avoir une vision globale de notre intervention, voici quelques exemples de projets de la catégorie "Élevage" en région PACA, catégorie avec le plus fort taux de succès sur notre plateforme !

- Don (PACA) - Offrez un toit aux poules bio de Graslan (6 060€)
- Don (PACA) - Exploitation mixte en fromages de chèvre et glaces de brebis (12 475€)
- Prêt - Bien-être animal, un abattoir mobile pour réduire le stress (45 000€)
- Obligation (MiiMOSA transition) - Bien-être animal : un autre modèle est possible ! (En cours - 150 000€)

Je suis convaincue qu'une collecte MiiMOSA peut être une belle opportunité de développer l'élevage local dans la région. En effet, si une collecte permet avant tout d'obtenir un financement pour vos projets, c'est également une belle opération de communication pour fédérer votre communauté autour de vos projet et/ou ceux de votre réseau. Nous vous accompagnons pour cela dans l'ensemble de la démarche, de A à Z.

Je vous propose que nous échangions quand vous serez disponible pour discuter de possibilité de collaboration et d'information auprès des éleveurs de la région ? Je vous laisse me partager un créneau qui vous conviendrait.

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une belle journée,

Marion



Agrilocal13.fr

VOUS ÊTES ÉLEVEUR ET VOUS CHERCHEZ UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ POUR VOTRE PRODUCTION ? INSCRIVEZ-VOUS VITE SUR AGRILocal13 !

▶ De quoi s'agit-il ?

L'outil Agrilocal13

Agrilocal13 est une **plate-forme de mise en relation directe entre fournisseurs locaux et acheteurs publics** ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, etc.).

Simple et Efficace

Dès qu'un acheteur proche de votre exploitation lance une recherche sur un des produits que vous proposez, vous en êtes informé par SMS et par mail.

Gratuit, innovant

Le service Agrilocal13 est **gratuit** pour les fournisseurs et les acheteurs.

Son utilisation nécessite une **simple inscription**, pour l'acheteur comme pour le producteur.

Respectueux du code des marchés publics

Agrilocal13 garantit un accès de tous les fournisseurs à la commande publique.

▶ Comment ça marche ?

1 L'acheteur exprime son besoin en produits locaux en publiant une consultation sur www.agrilocal13.fr (produits, quantités, dates de livraison).

①

2 Agrilocal13 identifie par géolocalisation les fournisseurs proposant les produits en question et les alerte par SMS/courriel. Un avis de publicité est visible pour tout public sur le site Agrilocal13.

②

3 Les fournisseurs intéressés proposent leur offre via la plateforme.

③

4 Au terme du délai de réponse, l'acheteur réalise son choix parmi les différentes propositions selon ses critères. Il valide sa décision et Agrilocal13 émet automatiquement un bon de commande.

④

5 Le fournisseur émet directement une facture via la plateforme.

⑤

6 Le fournisseur n'a plus qu'à livrer ses produits et à présenter sa facture à la date fixée en début de consultation.

⑥

■ Vous êtes convaincu ? Alors rendez-vous sur www.agrilocal13.fr ! Rentrez une adresse mail valide et votre numéro SIRET, et ça y est ! Vous êtes inscrit !

■ Vous avez des questions ou vous souhaitez être accompagné dans votre inscription ?

— **Contactez Camille MILLOT : c.millot@bouches-du-rhone.chambagri.fr • 06 33 11 54 93** —

— **À TRÈS VITE SUR AGRILocal13 !** —

Les boucles auriculaires permettent une identification précoce des veaux porteurs du virus BVD et garantissent les bovins non-IPI

- 1 L'éleveur s'engage par un contrat auprès du GDS à boucler **tous les veaux nés dans l'année et éliminer les IPI**.
- 2 L'éleveur commande ses boucles comme d'habitude **auprès de l'EDER**, en sélectionnant "Boucles TST".
- 3 Il reçoit le **kit complet de bouclage**, fourni avec une enveloppe T pour l'envoi au laboratoire, ainsi que la notice explicative.

LE COÛT DE LA BOUCLE EST À LA CHARGE DE L'ÉLEVEUR MAIS L'ANALYSE EST PRISE EN CHARGE À 50% PAR LA FRGDS PACA.

Selon les départements, il peut y avoir une aide complémentaire du Conseil Départemental.



- 4 L'éleveur effectue la pose de la boucle avec une **pince spécifique** préalablement commandée à l'EDER.



- 5 Après la pose, il reste le trocart contenant le **prélèvement de cartilage** sur lequel sera recherché la présence éventuelle du virus BVD.

- 6 Le **prélèvement est à protéger à l'aide du tube fourni** que l'onserti avec la pince.



- 7 Le prélèvement est à insérer dans l'enveloppe T et indiquer la date de prélèvement sur le sachet et l'enveloppe. La traçabilité est assurée : **le trocart et le tube comportent le numéro de la boucle du bovin**. S'il n'est pas identique l'analyse n'est pas faite. **L'enveloppe est à poster le jour même du prélèvement : 1 enveloppe = 1 prélèvement.**
- 8 Le laboratoire renvoie le résultat BVD à l'éleveur et au GDS.

Sabine ATGER (GDS 13)

Emplois

- Berger cherche place pour garde parc, filet, agnelage Hiver/Printemps- 6 estives à mon actif, 1 chien formé, permis et véhicule

☎ 06 23 53 13 70 | Julien

- Estives 2019 - cherche éleveur berger avec troupeau pour la garde d'environ 1200 têtes, place disponible 500 ovins - dept 04 - 10 juin / 10 octobre

☎ 06 68 88 15 99

✉ **Pour déposer vos annonces, contactez le 04 42 23 86 46**



Annonces

JANVIER

Animaux

- Donne chiot croisé beauceron
☎ 06 28 55 87 70 | Mas Thibert
- Vends bouc IA et chevrettes issue de mère IA naissance février 2019. Élevage adhérent contrôle laitier et capgènes
☎ 06 87 55 49 74 | gaeccchiari@hotmail.fr

AVIS
de DÉCÈS

Albert GARCIN nous a quitté en fin d'année. Éleveur passionné, il a œuvré de longues années à la FDO 13 au sein du Conseil d'administration. Toujours là pour prêter main forte et rendre services, Albert était apprécié de l'ensemble de ses collègues.

André EYCHENNE nous a quitté en ce début d'année à l'âge de 77 ans. Berger passionné de chiens de Crau et de brebis mérinos, il a toujours voulu conservé la race originelle du Mérinos d'Arles. Il a su maintenir une sélection sur la laine qui est reconnue de tous aujourd'hui. Sa génétique sert encore de pépinière pour certains d'entre nous. Homme de caractère, il aimait partager son métier. André peut être fier de ce qu'il a accompli !

Jean-Pierre JOUFFREY nous a quitté en ce début d'année. Grand éleveur et berger passionné par ses brebis, il a mené durant de longues années un combat contre le loup. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leur famille et à leurs proches.

AGENDA
LE MERCREDI 13 FÉVRIER
FOIRE DE LA ST VALENTIN
À ST MARTIN DE CRAU

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, Av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Claude ROSSIGNOL, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Elodie PORRACCHIA. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Fanny SAUGUET, Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Tiphaine VERDOUX. Photos : Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE, FX. EMERY, S. PASTORELLI / Agence Caméléon. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 600 ex.

METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRI. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE